

PLAISIR DE DIRE

Classes de première et de terminale des lycées

















Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de première et de terminale. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le réussite des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

La sélection départementale:

- Chaque lycée organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par la section sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 5 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2025 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2025, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (5 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 4 avril 2025 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse amopa.courriel@orange.fr au plus tard le 22 avril 2025 pour la désignation du lauréat national

Adresse électronique pour informations, contact et récupération des enregistrements par l'AMOPA 44 :

clipperton2@free.fr

Date limite de réception des envois :

Lundi 24 février 2025

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr

